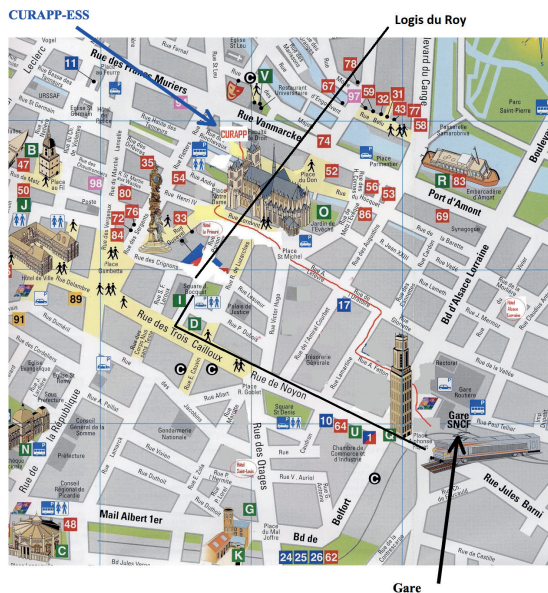


La Pratique des opinions séparées à la Cour européenne des droits de l'homme

Les juges de la CEDH jouissent de la possibilité de faire suivre les arrêts adoptés par la Cour de leur désaccord, en tout ou en partie, tant sur les motifs que sur le dispositif. La lecture de ces opinions dites « séparées » est longtemps restée l'apanage de quelques initiés et scrutateurs de la jurisprudence européenne des droits de l'homme. Dissidentes ou concordantes, les opinions séparées méritent donc une attention particulière. Elles permettent d'abord de plonger au cœur du délibéré de la Cour. Critiques internes, précisions jugées indispensables par leurs auteurs, elles révèlent ensuite les faiblesses et les forces de sa jurisprudence. Elles facilitent enfin la compréhension des principales tendances et des influences à l'œuvre à Strasbourg.



Colloque organisé par Marjorie Beulay et Yannick Lécuyer

► **Contact et inscription** : marjorie.beulay@u-picardie.fr

Avec le soutien de



La Pratique des opinions séparées à la Cour européenne des droits de l'homme



Vendredi 13 mai 2022 - 9h00 à 17h00

**Colloque annuel
de la Fondation René Cassin**

organisé par Marjorie Beulay et Yannick Lécuyer

PROGRAMME

Logis du Roy
Square Jules Bocquet
Amiens

- 9h00 Accueil des participants
- 9h30 Allocutions d'ouverture
Florence Jamay, Maitresse de conférences en droit public, Directrice de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Picardie Jules Verne
Emmanuel Decaux, Professeur émérite de droit public à l'université Paris II Panthéon Assas, Président de la Fondation René Cassin, Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE
Yannick Lécuyer, Maître de conférences HDR en droit public, Université d'Angers, Secrétaire général des Amis de la Fondation Cassin
- 9h45 Propos introductif
Wanda Mastor, Professeure de droit public – Université de Toulouse 1 Capitole

MATINÉE

Sous la présidence d'Emmanuel Decaux, Professeur émérite de droit public à l'Université Paris II Panthéon Assas, Président de la Fondation René Cassin, Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE

- 10h00 **Les opinions progressistes**
Peggy Ducoulombier, Professeure de droit public – Université de Strasbourg
- 10h15 **Les opinions conservatrices**
Delphine Tharaud, Maitresse de conférences HDR en droit privé – Université de Limoges
- 10h30 **Les opinions rétrogrades**
Carine Laurent-Boutot, Maitresse de conférences en droit privé – Université d'Orléans
- 10h45 Discussion

Pause-café

- 11h15 **Les opinons scientifiques**
Marion Larché, Maitresse de conférences en droit public – Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- 11h30 **Les opinions doctrinales**
Mustapha Afroukh, Maître de conférences en droit public – Université de Montpellier
- 11h45 Discussion

Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

Sous la présidence d'Emmanuel Decaux, Professeur émérite de droit public à l'université Paris II Panthéon Assas, Président de la Fondation René Cassin, Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE

- 14h00 **Les opinions diplomatiques**
Gérard Gonzales, Professeur de droit public – Université de Montpellier
- 14h15 **Les opinions exonératoires**
Jean-Manuel Larralde, Professeur de droit public – Université de Caen
- 14h30 Discussion

Pause-café

- 15h00 **La double dissidence**
Aurélia Schahmaneche, Professeure de droit public – Université Lyon II
- 15h15 **Les opinions exutoires**
Jean-Pierre Marguénaud, Professeur de droit privé – Institut européen des droits de l'homme, Université de Montpellier
- 15h30 Discussion
- 15h45 **Conclusion : Les opinions séparées, révélateur des tensions au sein de la Cour**
Laurence Burgorgue-Larsen, Professeure de droit public – Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- 16h00 Clôture
Marjorie Beulay, Maitresse de conférences en droit public – Université de Picardie Jules Verne